

L'ACS a le plaisir de vous convier, en partenariat avec  
Occitan Archerie 83, le Crédit Agricole de Six Fours et Cap Couleurs au  
**Tir en salle 2 X 18m sélectif aux Championnats de France**  
**Dimanche 26 janvier 2020**



Gymnase Robert PERPES, stade de la Guicharde, 295 Avenue du stade 83110 Sanary  
Perdu : 06 47 05 06 74

Jour	Ouverture greffe	Entraînement (2 volées)	Début des tirs
Dimanche	Départ 1 : 08h00	08h45	A l'issue
	Départ 2 : 13h15	14h00	A l'issue

Échauffement libre pendant 35 minutes après l'ouverture du greffe, rythme de tir : volées de 3 flèches en A – B / C – D

<b>Arcs à Poulies</b>	<i>Cadets - Juniors - Séniors 1 à 3</i>	<b>Trispot vertical de 40</b>  <i>*Végas</i> sur demande
<b>Arcs Classiques</b>	<i>Cadets - Juniors - Séniors 1 à 3</i>	<b>Trispot vertical de 40</b> Blason 40 ou <i>*Végas</i> sur demande
	<i>Benjamins et Minimes</i>	<b>Trispot vertical de 60</b> Blason 60 sur demande
	<i>* Poussins (le dimanche matin uniquement)</i>	<b>Blason de 80/H110</b>
<b>Arcs Nus</b>	<i>Scratch (Juniors - Séniors 1 à 3)</i>	<b>Blason de 40</b> Trispot ou <i>*Végas</i> sur demande
	<i>Cadets</i>	<b>Blason de 60</b> Trispot 60 sur demande

\* Les poussins doivent tirer une puissance marquée sur les branches inférieure ou égale à 18 livres (cf Règlements Généraux)  
*\*Le tir sur blason Végas est également sélectif*

**Résultats et récompenses :** Vers 17h45, suivis du pot de l'amitié

Présentation obligatoire licence 2020 avec photo (à défaut pièce d'identité et certificat médical)  
Tenue sportive décente conformément la réglementation FFTA

**Préinscription obligatoire** au plus tard le **22/01/2020** minuit à : [acs.concours@yahoo.com](mailto:acs.concours@yahoo.com)

**Confirmation d'inscription systématique par retour de mail** - Pas d'inscription par téléphone ni sms

**Règlement sur place :** Tout désistement non justifié après la date de clôture des inscriptions  
entraînera le règlement obligatoire au club

Engagement : Adultes 1 tir 10 €, 2 tirs 18 € - Jeunes et Juniors 1 tir 8 €, 2 tirs 14 €



### **Formalités :**

- Passage au greffe : pour prendre part à la compétition, l'archer doit être titulaire d'une licence ouverte à la compétition en cours de validité.

- Tenue blanche ou club exigée (cf. Règlement Général C.12.1)

Tenue sponsor archerie autorisée

- Dépôt des équipes au greffe avant le début des tirs

- Inscription des coachs avec présentation de leur licence mentionnant cette fonction

(Tenue de sport demandée).

Les animaux ne sont pas admis dans le complexe sportif

Une buvette et des chaises seront à votre disposition durant les compétitions

Boissons chaudes et froides, sandwiches et pâtisseries

**ATTENTION : L'accès du gymnase par le parking de la piscine  
sera fermé**

**Veillez vous garer sur l'avenue du stade, merci.**

Interdiction de fumer sur la totalité de l'enceinte du stade

(Uniquement sur les parkings extérieurs)

